

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 juillet 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1411634A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer,
Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 20 mai 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain, les inondations par remontée de nappe naturelle et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 22 avril 2014 susvisé ne reconnaissant pas la commune de Glénac au titre des « Inondations et coulées de boue du 7 février 2014 au 10 février 2014 » sont retirées.

Art. 5. – Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 22 avril 2014 susvisé ne reconnaissant pas la commune de Cléder au titre des « Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014 » sont retirées.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 juillet 2014.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur général,
de la sécurité civile et de la gestion des crises,
chargé de la direction des sapeurs-pompiers,
J. BENET

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
du Trésor :
Le sous-directeur,
T. GROH

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
T. DEGOS

A N N E X E S

A N N E X E I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue
du 24 décembre 2013 au 25 décembre 2013*

Commune de Bouyon (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014 au 18 janvier 2014*

Commune de Falicon (5).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014 au 19 janvier 2014*

Communes de Castillon, Mandelieu-la-Napoule (4).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014 au 20 janvier 2014*

Communes de Saint-Paul-de-Vence (2), Villefranche-sur-Mer.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 23 février 2014*

Commune d'Isola.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Inondations et coulées de boue
du 23 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Communes d'Aulus-les-Bains (1), Engomer (2), Goulier (1), Gourbit (1), Orlu, Perles-et-Castelet, Port (Le) (1), Saurat (1).

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune d'Aleu (1).

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 1^{er} mars 2014 au 2 mars 2014*

Commune de Saint-Martin-Château (1).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 18 janvier 2014*

Commune de Die (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 20 janvier 2014 au 21 janvier 2014*

Commune de Montbrison-sur-Lez (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 29 janvier 2014*

Commune de Charpey (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 7 février 2014*

Commune de Tulette (1).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Communes de Cléder, Lanildut (1).

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 1^{er} février 2014 au 6 février 2014*

Communes de Landéda (1), Landunvez (1).

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 5 février 2014*

Commune de Fouesnant.

*Inondations et coulées de boue
du 23 décembre 2013 au 25 décembre 2013*

Communes de Tréflaouéan (1), Trézilidé (1).

*Inondations et coulées de boue
du 5 février 2014 au 7 février 2014*

Communes de Kerlouan (1), Morlaix.

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Communes de Châteaulin, Landunvez (1).

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2014 au 12 février 2014*

Communes de Melgven (1), Pont-Aven (1), Saint-Yvi (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 23 décembre 2013 au 24 décembre 2013*

Commune de Tréflaouéan (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 23 décembre 2013 au 7 janvier 2014*

Commune de Pleyber-Christ (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 4 janvier 2014 au 6 janvier 2014*

Commune de Plounéour-Trez (1).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Inondations et coulées de boue du 18 juin 2013

Commune de Nizan (Le) (1).

*Inondations et coulées de boue
du 28 janvier 2014 au 30 janvier 2014*

Communes de Brède (La) (2), Léognan (3), Saint-Selve (1).

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Communes de Biganos (2), Gujan-Mestras (2), Mios (1).

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} janvier 2014 au 3 janvier 2014*

Commune de Montfort-sur-Meu.

*Inondations et coulées de boue
du 7 février 2014 au 9 février 2014*

Communes de Bains-sur-Oust, Redon.

*Inondations et coulées de boue
du 8 février 2014 au 10 février 2014*

Communes de Guipry, Messac, Saint-Malo-de-Phily.

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2014 au 12 février 2014*

Commune de Redon.

*Inondations et coulées de boue
du 12 février 2014 au 14 février 2014*

Commune de Bains-sur-Oust.

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014 au 15 février 2014*

Commune de Redon.

Inondations et coulées de boue du 16 février 2014

Commune de Redon.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Commune de Vieux-Boucau-les-Bains.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 1^{er} février 2014 au 3 février 2014*

Communes de Mimizan, Seignosse (1).

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 1^{er} février 2014 au 6 février 2014*

Commune de Tarnos (1).

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Communes de Dax, Hinx (1), Josse (1), Mées, Narrosse, Pey (1), Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Geours-de-Maremne (1), Saubusse (1), Tercis-les-Bains, Yzosse.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Inondations et coulées de boue
du 7 février 2014 au 9 février 2014*

Commune de Saint-Nicolas-de-Redon.

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2014 au 12 février 2014*

Commune de Saint-Nicolas-de-Redon.

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014 au 15 février 2014*

Commune de Saint-Nicolas-de-Redon.

Inondations et coulées de boue du 16 février 2014

Commune de Saint-Nicolas-de-Redon.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2013

Commune de Châtenoy (1).

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 28 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Commune de Grézels (1).

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 23 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Commune de Castelnaud-de-Gratecambe (1).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 12 février 2013*

Commune de Savennières (1).

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} janvier 2014 au 3 janvier 2014*

Commune de Bignan (1).

*Inondations et coulées de boue
du 2 janvier 2014 au 4 janvier 2014*

Commune de Malestroit.

*Inondations et coulées de boue
du 5 février 2014 au 7 février 2014*

Communes de Lanvégen (1), Saint (Le) (1).

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 7 février 2014*

Commune de Ploërmel.

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Communes de Bréhan, Cléguer, Lignol (1), Pont-Scorff, Kernascléden (1).

*Inondations et coulées de boue
du 7 février 2014 au 9 février 2014*

Communes de Chapelle-Caro (La), Fougerêts (Les), Glénac, Loyat (2), Malestroit, Mauron (1), Missiriac, Montertelot, Peillac, Pleucadeuc (1), Rieux, Roc-Saint-André (Le), Saint-Abraham, Saint-Congard, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust, Sérent, Taupont (2).

*Inondations et coulées de boue
du 8 février 2014 au 9 février 2014*

Commune de Ploërmel.

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2014 au 12 février 2014*

Communes de Lanvégen (1), Saint (Le) (1).

*Inondations et coulées de boue
du 11 février 2014 au 13 février 2014*

Communes de Cléguer, Lignol (1), Pont-Scorff, Kernascléden (1).

*Inondations et coulées de boue
du 12 février 2014 au 14 février 2014*

Communes de Chapelle-Caro (La), Fougerêts (Les), Glénac, Malestroit, Missiriac, Montertelot, Peillac, Rieux, Roc-Saint-André (Le), Saint-Abraham, Saint-Congard, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust, Sérent.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 10 septembre 2012 au 10 septembre 2013*

Commune de Farébersviller.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Communes de Bidart (1), Guéthary (2), Saint-Jean-de-Luz.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 2 février 2014*

Communes de Biarritz (2), Hendaye.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune de Lamarque-Pontacq (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 18 juin 2013 au 21 juin 2013*

Commune d'Adast.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Communes de Lamarque-Pontacq (1), Pailhac (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 24 janvier 2014 au 28 janvier 2014*

Commune de Caixon.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 7 février 2014 au 18 février 2014*

Commune de Garéoult (1).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 12 septembre 2012 au 7 novembre 2013*

Commune de Fontenay-sous-Bois (1).

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Inondations et coulées de boue du 14 avril 2014

Commune de Saint-Philippe.

A N N E X E II

**Communes non reconnues
en état de catastrophe naturelle**

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 24 décembre 2013 au 25 décembre 2013*

Commune d'Antibes.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 17 janvier 2014 au 19 janvier 2014*

Commune d'Eze.

Inondations et coulées de boue du 29 juillet 2013

Commune de Trinité (La).

*Inondations et coulées de boue
du 4 janvier 2014 au 7 janvier 2014*

Commune de Coaraze.

*Inondations et coulées de boue
du 16 janvier 2014 au 19 janvier 2014*

Commune de Coaraze.

*Inondations et coulées de boue
du 9 février 2014 au 10 février 2014*

Commune de Gattières.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014 au 17 janvier 2014*

Commune de Saint-Laurent-du-Var.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune de Foix.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Communes de Benagues, Gaudiès, Lapenne, Rieux-de-Pelleport.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 28 janvier 2014*

Commune de Montaut.

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Mas-d'Azil (Le).

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Inondations et coulées de boue du 20 juin 2013

Commune de Montiéramey.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Commune de Carantec.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 4 février 2014 au 5 février 2014*

Commune de Combrit.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 6 février 2014 au 7 février 2014*

Commune de Combrit.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 14 février 2014 au 15 février 2014*

Commune de Combrit.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 28 février 2014 au 2 mars 2014*

Commune de Combrit.

*Inondations et coulées de boue
du 31 décembre 2013 au 1^{er} janvier 2014*

Commune de Goulien.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} janvier 2014 au 4 janvier 2014*

Commune de Saint-Jean-du-Doigt.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Commune de Lanildut.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue
du 27 janvier 2014 au 3 février 2014*

Commune de Réole (La).

*Inondations et coulées de boue
du 27 janvier 2014 au 11 février 2014*

Commune de Pessac.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 10 février 2014*

Commune de Guichen.

*Inondations et coulées de boue
du 8 février 2014 au 17 février 2014*

Commune de Bourg-des-Comptes.

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014 au 17 février 2014*

Commune de Guichen.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 5 janvier 2014 au 7 janvier 2014*

Commune de Mimizan.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 6 janvier 2014 au 7 janvier 2014*

Commune de Vieux-Boucau-les-Bains.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 5 février 2014 au 6 février 2014*

Commune de Mimizan.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 3 mars 2014 au 4 mars 2014*

Commune de Mimizan.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Commune de Saint-Pandelon.

*Inondations et coulées de boue
du 26 janvier 2014 au 10 février 2014*

Commune de Seyresse.

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2014 au 1^{er} février 2014*

Commune d'Oeyreluy.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Inondations et coulées de boue du 12 février 2014

Commune de Massérac.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 30 avril 2013 au 1^{er} mai 2013*

Commune de Sérignac-sur-Garonne.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 28 janvier 2014*

Commune de Layrac.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 3 janvier 2014 au 6 janvier 2014*

Commune de Barneville-Carteret.

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 6 février 2014*

Commune de Saint-Germain-sur-Ay.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 23 décembre 2013 au 4 janvier 2014*

Commune de Quiberon.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} février 2014 au 16 février 2014*

Commune de Mohon.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Inondations et coulées de boue du 1^{er} juin 2013

Commune de Rébénacq.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Communes d'Aussevielle, Bidache.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue
du 4 mars 2014 au 5 mars 2014*

Commune de Montastruc.

*Inondations et coulées de boue
du 12 mars 2014 au 13 mars 2014*

Commune de Montastruc.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune de Jézeau.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 25 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Tarbes

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2013

Commune de Lacrouzette.

*Inondations et coulées de boue
du 6 août 2013 au 7 août 2013*

Commune de Lacrouzette

DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 18 janvier 2014 au 20 janvier 2014*

Commune d'Hyères.

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Vents cycloniques du 31 décembre 2013 au 3 janvier 2014

Commune de Saint-Joseph.

Vents cycloniques du 31 décembre 2013 au 7 janvier 2014

Commune de Saint-André.

Vents cycloniques du 1^{er} janvier 2014 au 3 janvier 2014

Communes d'Avirons (Les), Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Benoît, Saint-Pierre, Tampon (Le), Cilaos

Vents cycloniques du 1^{er} janvier 2014 au 7 janvier 2014

Commune de Saint-Denis.

Vents cycloniques du 2 janvier 2014 au 3 janvier 2014

Communes d'Etang-Salé (L'), Plaine-des-Palmistes (La), Port (Le), Possession (La), Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Philippe, Sainte-Marie, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Trois-Bassins (Les).

Vents cycloniques du 2 janvier 2014 au 4 janvier 2014

Commune de Bras-Panon.

Vents cycloniques du 2 janvier 2014 au 7 janvier 2014

Commune de Salazie.